

COMPTE-RENDU CAPD du 11 octobre 2012 (SNUIPP-FSU 34)

Déclaration préliminaire :SUD , SNUipp-FSU

Question des retraites (déclaration SNUipp): une communication de l'administration est absolument nécessaire, elle n'a pas été faite cette année. Nous craignons une hausse du nombre de candidatures hors-délai. Pour nous SNUipp, il n'est pas acceptable que les collègues aient à trouver les informations seuls, sans assistance de l'administration.

Plan départemental de Formation : départs

DASEN, suite à la déclaration du SNUipp : « Le PDF n'est jamais en adéquation totale avec les attentes des uns et des autres ». L'administration devait tenir compte des formations de PES plus nombreux cette année. Ce paramètre qui sera plus sensible l'an prochain car le nombre de PES devrait être doublé. Une fois de plus la formation initiale phagocyte le volant des formations continues. C'est un choix assumé par l'administration. De même, les thématiques sont imposées par les orientations ministérielles.

Plusieurs stages n'ont pas fait le plein : Stage 48, 73, 78 : Les IEN concernés vont solliciter les collègues au sein des circonscriptions pour abonder ces stages. Nous surveillerons qu'aucun collègue ne soit désigné d'office.

D'autres stages peu demandés vont être annulés ou fusionnés pour répondre à la demande sur des stages similaires très demandés :

Stage 68 : annulé (1 candidat pour 20 places) pour dédoubler le stage 63 grâce aux 2 jours récupérés.

74-75-76 : sont fusionnés pour dédoubler le 63 (15 places supplémentaires)

L'information sur les modifications sera faite lors de la CAPD de décembre.

Concernant les TICE, le DASEN veut relancer un ENT académique, le logiciel open source actuel ayant atteint ses limites (problème de développement). L'outil qui sera payant pourrait être financé au niveau académique avec des fonds européens et l'association des maires de France au niveau du 34. Nous nous inquiétons de la question du partage des données de l'ENT avec les municipalités.

Nous posons la question du barème et de son mode de calcul :

On additionne la durée totale de la formation depuis le début de la carrière (en nombre d'heures) affectées d'un coefficient (progressif pour les heures des 5 dernières années et 1 pour celles du reste de la carrière).

Nous posons la question des heures comptabilisées dans le barème :

On cumule les heures de formations à candidatures individuelles + formations directeur + formations ASH (qui ne sont pas au PDF...). Les formations à public désigné sont cumulées aussi et donc réduisent le droit à formation !

Les formations à titre individuelles du type Comenius, atelier de langue vivante ne sont pas décomptées.

DASEN : la formation ASH représente une dépense très lourde en terme d'heures, ce qui explique que le droit à formation classique des collègues spécialisés soit lourdement impacté. Une meilleure information peut être néanmoins faite vis-à-vis de ces collègues.

Le DASEN attire notre attention sur le fait que si des investissements importants devraient être faits en terme de nombre d'emplois publics dans l'EN, il n'y aura pas d'investissements au niveau des dépenses et crédits de fonctionnement, ceci concerne

entre autres la formation continue.

En résumé, l'état va recruter mais ne pourra pas former !

Nous posons aussi la question du zonage pour les stages :

Les bassins de besoins sont à l'initiative des groupes départementaux qui mettent en place les stages. Le filtrage est fait à l'entrée par l'application GAIA, si on peut s'inscrire on est dans la bonne zone. Suggestion d'une cartographie ?

Nous soulevons le problème de l'application GDAI pour les animations pédagogiques pour laquelle le premier arrivé est le premier servi. Ce n'est pas acceptable pour le SNUipp. L'IEANA promet de se pencher sur la question pour remédier à ce problème.

Le DASEN refuse la modification de la règle du jeu qui limite la formation accordée à 8 jours annuels. Pourquoi ne pas remettre au pot le reliquat des stages non accordés pour en proposer à nouveau ?

Nous nous inquiétons du fait que les stages R2 ne soient pas accessibles aux TR et aux titulaires de secteur :

IEANA : pour ces stages le remplacement est fait par les étudiants en M2 qui doivent être sur des postes entiers.

Nous intervenons sur le cas des recherche-action personnalisée qui sont soumis à l'avis de l'IEAN. Nous demandons donc comme pour les postes soumis à entretien la lecture des avis défavorables pour les collègues retoqués :

Il n'y a pas eu d'avis défavorables : 13 demandes , 6 acceptées, 2 refusées car confusion avec le DIF, 5 refusés car les dossiers n'ont pas été reçus ou reçus hors délais.

Point sur le DIF :

IEANA : 73 demandes cette année (contre 36 l'an passé).. Il y a 2 types d'action :

- Cadre PDF : 14 demandes retenues (16 demandes, 2 retoquées car stage non mobilisable au titre du DIF).
- Hors PDF (masters MEF ou autres, CAPA-SH, ...) : 57 demandes 15 retenues , celles qui sont incluses dans le cadre d'un projet d'évolution professionnel réel : 3 bilans de compétences, un master (notariat), un CAP pâtisserie... Aucun master MEF n'a été accepté : ce n'est pas une évolution professionnelle puisque c'est pour le même métier.

La mise en œuvre un peu tardive a fait que certains collègues ont du avancer les droits d'inscription.

SG : l'année prochaine, l'avancement de la procédure permettra à l'administration de payer les droits d'inscription directement.

Questions diverses SNUipp34-FSU

1/ Sur l'organigramme des CLIS de notre département, nous avons constaté que toutes apparaissent dans la catégorie CLIS 1, exceptée celle de l'école Langevin (CLIS 4 en lien avec l'ULIS Troubles moteurs du CLG Las Cazes) à Montpellier, et ce quel que soit le public des élèves scolarisés. Ceci pose un grave problème de différenciation pédagogique, selon le handicap des élèves scolarisés dans ces classes.

IEAN ASH : La dernière circulaire précise les différentes catégories de CLIS.

- CLIS 1 : Troubles des fonctions cognitives
- CLIS 2 et 3 : troubles des fonctions sensorielles
- CLIS 4 : troubles des fonctions motrices

Il n'y a pas de CLIS 2 et 3 sur le département car les élèves sont inclus dans les classes avec prise en charge (AVS-I, CESDA, SAAAIS). Une seule CLIS 4 sur Langevin Montpellier

Toutes les autres CLIS sont des CLIS 1. Il n'y a plus de sous-catégorie possible du fait de la fusion des troubles mentaux dans la nomenclature MDPH et ce, afin qu'il n'y ait pas de stigmatisation. L'effectif est de 12 élèves quelle que soit la CLIS. Historiquement quelques CLIS (autistes) fonctionnaient à 8 ou 10 mais sans base légale. Ces CLIS sont des CLIS 1. Le rôle des enseignants-référents est essentiel pour les répartitions. Le rôle des SESSAD pour l'aide à la prise en charge des troubles autistiques dans le cadre de conventions de coopération est encouragée.

2/ Les remontées des écoles nous laissent penser que la situation du remplacement est catastrophique du fait que la plupart des ZIL sont bloqués sur des remplacements longs. Nous souhaiterions donc un état mensuel du remplacement dans le département.

DASEN : pas possible pour le moment, mais on progresse dans l'amélioration de l'application informatique. Aujourd'hui, l'état pour septembre est connu : près de 80% des demi-journées ont été remplacées. Résultat satisfaisant pour le DASEN, compte tenu de la mobilisation de la brigade pour les remplacements des PES en septembre. A priori il y aura un peu plus de marge maintenant. Il y a 5 circonscriptions en difficulté significativement en dessous de cette moyenne départementale.

Sur le département : 368 moyens de remplacement au total : 195 ZIL, 149 brigades, 24 Brigades-ASH ; 29 TR formation continue. Chaque PES a un remplaçant attitré pour éviter la multiplication des intervenants sur une même classe même si cela entraîne des difficultés pour les autres remplacements.

Combien de TR rattachés à la DSDEN ? 10, tous affectés actuellement en AFA donc sans ISSR. L'affectation en BD-DSDEN est provisoire. Le DASEN va les sortir de l'ensemble remplacement pour éviter les confusions.

3/ Contrairement aux autres stagiaires, les PES ont payé leur repas sur la journée rectorale. Le SNUipp34-FSU demande la raison de cette inégalité ainsi que le remboursement des frais engagés par nos collègues stagiaires.

Le DASEN en a décidé ainsi car ne voulait pas rentrer dans une logique de sponsoring.

4/ Les enseignants intervenant dans le cadre de l'ELCO sont gérés hors de tout contrôle paritaire. Nous demandons à être partie prenante des opérations les concernant.

DASEN : les personnels ELCO sont des inconnus pour l'administration, ils ne sont pas gérés par la DSDEN. En revanche, une information sera donnée en cours d'année pour la carte scolaire. Des ajustements seront faits suite aux variations des effectifs d'élèves.

5/ Une décharge de direction exceptionnelle a été accordée en Agde or, une école de Béziers, dans une situation pédagogique difficile, a vu sa demande refusée. Pourquoi une telle inégalité de traitement ?

DASEN : c'est une question de CDEN ou de CTSD, qu'il est possible de réexaminer dans ce cadre-là.

6/ Les 18h d'animation pédagogique font partie du temps de service des enseignants. Cependant, certaines animations sont dites « obligatoires », et certains collègues, en particulier les directeurs chargés de classes de CM2, de GS ou de CP, se retrouvent avec 18h ou plus desdites animations obligatoires. Quelle place est laissée à la liberté de choix

dans les animations pédagogiques pour nos collègues ? En quoi certaines sont-elles plus obligatoires que les autres, sur quel fondement réglementaire ?

DASEN : elles sont prioritaires mais pas obligatoires.

7/ Certains titulaires se sont lancés dans le master 2, peut-on leur consentir que les multiples journées à l'IUFM soient en tout ou partie déduites des 18h d'animations pédagogiques ?

DASEN : n'y est pas favorable.

8/ Quel cadre pour l'aide personnalisée par rapport à la direction d'école: directeur présent sur le temps de l'AP même si pas devant élèves (obligations de service).

DASEN : rappel qu'il y a un texte et ensuite l'intelligence locale . Il peut y avoir une organisation d'école pour sortir la responsabilité du directeur. Pas d'obligation de présence du directeur, ce sera rappelé aux circonscriptions.

9/ Quelle procédure pour le changement de l'horaire d'aide personnalisée sur une école ou un groupe scolaire?

DASEN : Même attitude que pour la question précédente, informer l'IEN. Attendons donc, l'AP est susceptible d'être modifiée. Les situations de cette année doivent être gérées en bonne intelligence au niveau des circonscriptions.

10/ Nous avons un problème avec les contrats CUI : certains collègues ont été prévenus fin septembre qu'ils avaient travaillé avec un contrat obsolète et qu'ils doivent rentrer chez eux et attendre la signature du nouveau contrat, sans que le travail déjà effectué ne soit payé.

DASEN : personne ne démarre un travail sans un contrat de travail signé, principe de base.

SG : 2 personnes sur Béziers, déclarées éligibles à reconduction de contrat, mais qui n'auraient pas dû l'être. La situation a été clarifiée, leur contrat a été prolongé à titre exceptionnel car l'administration a commis une erreur.

Le DASEN s'engage à examiner la situation d'une situation qui n'est pas encore réglée. La SG se penchera dessus.

Le SNUipp souligne le gros problème de communication avec le Lycée de St Clément de Rivière qui gère ces contrats.

Point sur les surnombres : en ETP (équivalent Temps Plein), nous sommes à 29,25 surnombres. 25 collègues à temps plein non-affectés, 4,25 ETP correspondent à des services incomplets.

Master en alternance, y-a-t il eu des abandons, combien et ont-ils été remplacés ?

IENA : 2 abandons (mutation conjoint et réussite concours). Les abandons sont systématiquement remplacés.

Modification des Congés parentaux (circulaire du 1/10/12) qui permet aux parents de prendre les congés conjointement : Une note sera envoyée à toutes les écoles pour explication et information.

Le DASEN signale qu'il y a eu 2 décès de collègues dans le département et formule des condoléances pour ces collègues et leur famille.